

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 28

Le 24 octobre 2023 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 18 octobre 2023 Publication de la convocation le : 19 octobre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Didier LOAS

M. Thierry MARTIN

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN

M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 27 OCT. 2023

Délibération n° 2023-122 : Plan Local d'Urbanisme (PLU) : point d'information sur le calendrier et modalités de mise en œuvre de l'enquête publique

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Audierne se poursuit avec la mise en œuvre d'une enquête publique.

Elle se déroulera du lundi 30 octobre 2023 à 10 heures au vendredi 1^{er} décembre 2023 à 17 heures, soit pendant 33 jours.

La modification n°1 du PLU d'Audierne concerne :

- L'ouverture à l'urbanisation de 4 secteurs 2AU
 - Le secteur couvert par l'OAP 10 afin de permettre la réalisation d'un programme de construction de 10 logements à loyers modérés
 - Le secteur couvert par l'OAP 13 afin de créer une offre de logements répondant aux besoins locaux

- La zone 2AUEc – ZACOM de Kerivoas afin de répondre aux besoins liés au développement économique
- Le secteur couvert par l'OAP 5 afin de permettre la construction d'un EHPAD).
- La prolongation (modification) de l'emplacement réservé n°14a et la suppression de l'emplacement réservé n°4.
- Un changement de zonage dans le secteur des Capucins.
- Un ajout de 5 bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destinations de bâtiments.

Le dossier du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables en version dématérialisée à l'adresse suivante : audierne.fr
Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie d'Audierne, siège de l'enquête, 12 quai Jean Jaurès 29770 Audierne,
- ou sur le registre déposé à la mairie annexe d'Esquibien 3 rue Surcouf Esquibien 29770 Audierne,
- ou les adresser par écrit à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice à l'adresse suivante : mairie d'Audierne 12 quai Jean Jaurès 29770 Audierne,
- ou les formuler à l'adresse mail suivante : enquetepublique@audierne.bzh
- Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet de la commune d'Audierne.

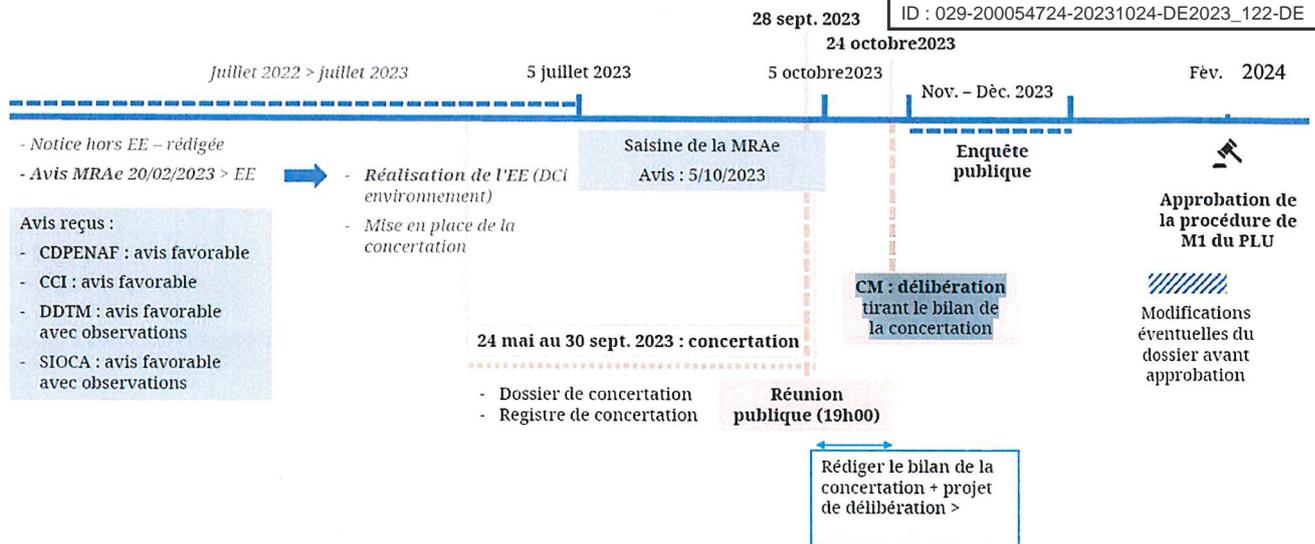
Le dossier du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables sur un poste informatique.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie d'Audierne 12 quai Jean Jaurès 29770 Audierne ou à la mairie annexe d'Esquibien 3 rue Surcouf Esquibien 29770 Audierne les jours et heures suivants :

- Le lundi 30 octobre 2023 de 10 heures à 12 heures à la mairie d'Audierne ;
- Le mercredi 08 novembre 2023 de 14 heures 30 à 17 heures à la mairie annexe d'Esquibien ;
- Le samedi 18 novembre 2023 de 10 heures à 12 heures à la mairie d'Audierne ;
- Le jeudi 23 novembre 2023 de 14 heures 30 à 17 heures à la mairie annexe d'Esquibien ;
- Le vendredi 1er décembre 2023 de 14 heures à 17 heures à la mairie d'Audierne.

Ci-dessous les éléments relatifs au calendrier d'avancement de la modification :

- Fin avril : Début de l'évaluation environnementale
- Conseil municipal du 23 mai 2023 : 2 délibérations
- Fin juin : fin de l'évaluation environnementale et consultation de la MRAE
- 28 septembre: réunion publique à 19h00, salle de l'Inscription Maritime
- 05 octobre: avis favorable tacite de la MRAE
- Octobre : Mémoire en réponse de la commune suite aux remarques formulées par la MRAE (sans objet au regard de l'avis)
- 24 octobre : Conseil municipal afin de tirer le bilan de la concertation qui comprend la réunion publique
- Du lundi 30 octobre au vendredi 1er décembre : enquête publique
- Février 2024 : Approbation



Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de l'information relative à l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme ;
- prendre acte de l'information sur le calendrier de la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 029-200054724-20231024-DE2023_122-DE